



DEMANDE D'AFFILIATION À RETOURNER AU :

COSEM DE LAVAL
19 rue Haute Chiffolière
53000 LAVAL

Les données à caractère personnel qui sont recueillies dans le cadre des présentes font l'objet – dans le respect de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée – d'un traitement dont la finalité est la passation, la gestion (y compris commerciale), et l'exécution de votre contrat d'assurance, elles sont conservées pour la durée nécessaire à son exécution. Ces données sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion de votre contrat, notamment aux partenaires assureurs et réassureurs intervenant dans la gestion des garanties. Compte tenu de la dimension internationale du groupe Henner, présent dans le monde entier, certaines de vos données à caractère personnel sont susceptibles d'être transférées en dehors de l'Union Européenne (UE) vers d'autres entités du groupe. Ces opérations sont encadrées, conformément aux recommandations de la CNIL, par des clauses contractuelles types ou par des règles internes d'entreprise (BCR), garantissant ainsi un niveau de sécurité aussi élevé qu'en France.

Ces données pourront également faire l'objet, dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, de traitements spécifiques mis en oeuvre dans le cadre de :

- La lutte contre la fraude en assurance ;
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme ;

Dans tous les cas, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition de toute information vous concernant et figurant sur tout fichier à l'usage d'Henner ou des éventuels autres gestionnaires des risques garantis, partenaires assureurs ou tout autre organisme professionnel habilité en écrivant à Henner, Accès/Rectification des Données à Caractère Personnel, 14 boulevard du général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine ou à l'adresse de messagerie suivante : informatique-libertes@henner.com.



NOS AVANTAGES

- ▶ Un tiers payant sur toute la France auprès de toutes les entreprises de pompes funèbres
- ▶ Un capital versé rapidement
- ▶ Un tarif compétitif
- ▶ Une offre complète et adaptée
- ▶ Une couverture dès l'affiliation
- ▶ Un produit et des formalités d'affiliation simples
- ▶ Une garantie qui se cumule avec tous les régimes de prévoyance



LES PLUS

- ▶ Une habilitation par la préfecture de police pour l'organisation des obsèques
- ▶ Une totale indépendance vis à vis des opérateurs funéraires et des assureurs
- ▶ Une certification ISO 9001 version 2008, gage de qualité, de fiabilité et de performance



VOS CONTACTS

- ▶ Le COSEM de Laval pour votre affiliation au
02 43 59 12 84
- ▶ Le service commercial de Henner Département La Garantie Obsèques au **01 55 62 53 23**

www.henner.com

* L'offre La Garantie Obsèques a été conçue en partenariat par l'Association La Garantie Obsèques et Henner, société agréée pour la présentation d'opérations d'assurance, qui en assure également la distribution et la gestion.

Le volet assurance décès et assistance résulte de contrats groupe souscrits par Henner auprès d'Allianz Vie et de Filassistance International. Le volet services associés est organisé par l'Association La Garantie Obsèques.

Henner, SAS de gestion et de courtage d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Nanterre 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (www.orias.fr) - Relevant du contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr) - Siège social : 14 bd du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - www.henner.com - Réclamations : consulter la rubrique Réclamations sur www.henner.com



COSEM DE LAVAL

N° de contrat GOA 684



**EN PARTENARIAT AVEC HENNER
ET L'ASSOCIATION LA GARANTIE OBSÈQUES**



Le COSEM de Laval vous donne la possibilité de souscrire une garantie frais d'obsèques chez Henner.



UNE GARANTIE FINANCIÈRE

► Versement d'une garantie modulable⁽¹⁾ en cas de décès :

80 % du PMSS en cas de décès par maladie
120 % du PMSS en cas de décès par accident
160 % du PMSS en cas de décès par accident de la circulation

Au 1^{er} janvier 2020, Plafond Mensuel Sécurité Sociale (PMSS) = 3428 €

- Sans examen médical, ni déclaration d'état de santé
- Immédiate dès l'affiliation⁽²⁾



UNE ASSISTANCE AUX FAMILLES

01 53 21 24 27 (24h/24, 7j/7)

► Transport et rapatriement :

Lors de déplacement d'un bénéficiaire à plus de 50 km de son domicile ou à l'étranger :

- En cas de décès d'un bénéficiaire :

Organisation et prise en charge du rapatriement du corps du lieu de décès au lieu d'inhumation en France et du rapatriement au domicile du conjoint et/ou enfants restés sur le lieu du séjour.

Mise à disposition d'un titre de transport pour un proche résidant en France, afin de se rendre auprès des enfants ou petits enfants de moins de 16 ans, restés seuls sans surveillance.

- En cas de décès d'un proche du bénéficiaire :

Si le bénéficiaire doit interrompre son séjour en France ou à l'étranger, mise à sa disposition d'un titre de transport lui permettant de se rendre aux obsèques.

► Assistance psychologique :

Organisation et prise en charge de 3 entretiens téléphoniques avec un psychologue en cas de décès du bénéficiaire, pour l'un des bénéficiaires survivant.

► Assistance information pratique :

Service d'information aux familles sur toutes questions relatives aux formalités administratives postérieures au décès, à la succession.

► Information voyage :

Un médecin communique des informations relatives aux domaines suivants : hygiène de vie, vaccinations, maladies infantiles, etc...

► Assistance juridique à l'étranger :

En cas d'infraction involontaire à l'étranger, mise à disposition d'un avocat et avance de la caution pénale si besoin.



L'offre La Garantie Obsèques* est réservée aux agents en activité âgés de moins de 65 ans



DES SERVICES PERSONNALISÉS

01 55 62 53 19 (9h-18h, lundi au vendredi)

- Le tiers payant auprès de tous les opérateurs funéraires pour éviter l'avance de fonds
- Le remboursement direct sous 48 heures suivant réception du dossier complet
- La protection du consommateur : intervention lorsque le montant du devis est supérieur aux normes des tarifs pratiqués.
- Les accords privilégiés auprès des différents réseaux de Pompes Funèbres⁽³⁾ permettant d'obtenir abattements et remises sur certains articles.
- La faculté de poursuivre l'affiliation au contrat groupe pour les agents de 65 ans et plus à des conditions qui seront précisées par le groupement.
- La possibilité d'opter pour des produits individuels à des conditions préférentielles dès le départ du groupement adhérent⁽⁴⁾ (hors départ à la retraite) **03 28 76 20 15**



UN TARIF ATTRACTIF

Découvrez la garantie à un tarif avantageux pour vous, votre conjoint⁽⁵⁾ et vos enfants⁽⁶⁾

0.1155 % du PMSS soit 3.96 €/mois pour une famille.

(1) la garantie est limitée aux frais d'obsèques réellement engagés à concurrence de 80% du PMSS pour les enfants de moins de 12 ans

(2) en cas de décès par accident, 3 mois après en cas de décès par maladie

(3) OGF/PGF (dont Borniol et Roblot), Roc-Eclerc, Union Funéraire de France, Le Voeu Funéraire, Espace Funéraire Ponsy, Point Funèplus, FUNECAP, Pompes Funèbres Pascal LECLERC, AIX FUNERAIRE, Pompes Funèbres LUTECE, Espace Funéraire Isabelle SITA, P.F.C.A., Groupe ANUBIS

(4) sous réserve que l'affilié en fasse la demande dans les 6 mois suivant la cessation de sa garantie

(5) ou concubin (certificat de concubinage ou attestation sur l'honneur signée par les deux intéressés et par deux témoins) ou partenaire lié par un PACS

(6) à charge au sens du code général des Impôts

**DOCUMENT A CONSERVER
DANS LE LIVRET DE FAMILLE**



DEMANDE D'AFFILIATION

(à découper et à retourner au COSEM de LAVAL)
N° de contrat : GOA 684

Je soussigné(e)

Nom : _____ Nom de jeune fille : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : _____ Tel (facultatif) : _____

Adresse : _____

» Demande mon affiliation à l'offre La Garantie Obsèques* souscrite par le COSEM de Laval, à compter du 1^{er} _____ 20_____

» Opte pour la garantie modulable

» Accepte que le COSEM me réclame la cotisation mensuelle de:

- 0.1155 % du PMSS soit 3.96 €/mois en règlement de la cotisation familiale

» Déclare :

- Avoir pris connaissance auprès du COSEM de Laval des conditions générales de ce contrat souscrit par Henner auprès d'Allianz Vie et de Filassistance International.
- Être en activité et âgé(e) de moins de 65 ans au moment de mon affiliation.
- Être avisé(e) que je peux demander communication et rectification de toute information me concernant et figurant sur tout fichier à l'usage du COSEM de Laval, ou de Henner, à leur adresse respective.

Date :

Signature :